

ADRESSES UTILES

- + INS HEA (ex CNEFEI) 58-60 Avenue des Landes 92150 SURESNES
Tél: 01 41 44 31 00 Fax: 01 45 06 39 93
- Ressources, formations : Couteret Patrice, Lahalle Frédérique
Tél : 01 41 44 31 69 tsl@inshea.fr
- Vidéos, logiciels, revue NRAIS : Lалу Christiane tél : 01 41 44 31 29
- CD-ROM TSL : INSHEA ou CRDP de Lille 3 rue Jean Bart
BP 199 59018 Lille Cédex Tél : 03 20 12 40 80 et tous CRDP
- Site : www.inshea.fr N° Aides-Handicap-Ecole: 0 801 55 55 00

- + Laboratoire CogniSciences Apprentissages IUFM de Grenoble :
Zorman M 30 Avenue M. Berthelot 38100 GRENOBLE
Tél : 04 76 74 74 67 BSEDS 5-6 (V3) ; ODEDYS (V2) ; ROC
[http:// www.grenoble.iufm.fr/recherch/cognisciences/index.html](http://www.grenoble.iufm.fr/recherch/cognisciences/index.html)

- + Editions de la Cigale : (entr. visuel et phonologiques) 12 Place
F. Mistral Grenoble Tél: 04 76 86 18 42 www.jullien-cigale.com
Editions Accès (+ Chenelière-McGraw-Hill) 13 A route d'Altenheim
67100 Strasbourg Tél : 03 88 79 97 67

- + Sites : www.alain.lennuyeux.free.fr www.hanen.org
<http://perso.orange.fr/range/lire-en-maternelle.htm>
Brulex: BDL Novlex: BDL primaire Manulex: BDL manuels scolaires
www.jeuxdemots.com www.isaac-fr.org
www.dysphasie.be (APEAD -publications)
<http://www.crdp.ac-creteil.fr/cddp77/ressources/langue/diaporamas/tsl.pdf>
www.coridys.asso.fr IUFM d'Alsace/Accompagner les élèves dyslex.

+ Centres référents + “ L'évolution du langage chez l'enfant : de la difficulté au trouble “ (M Delahaie) : www.inpes.sante.fr

- + Logiciels : - ADEPRIO Diffusion : 13 rue de la Libération 95420 Magny en Vexin Tél : 01 34 67 05 52 Email: <http://www.adeprio.com>
- STEFINEL : Lez Elorn 29800 La Roche Maurice Tél : 02 98 20 42 60
- GERIP : Commandes 69 Bould Tiboulen Bât G7 13008 Marseille
www.gerip.com
- FLEXSOFT : 14 Boulevard Poissonnière 75009 Paris
- CREASOFT : 59 Chemin de la Garonne 31200 Toulouse
Tél : 05 61 57 00 71 www.editions-creasoft.com
- MEDIALEXIE : www.medialexie.com

- + Revues : - “ Nouvelle Revue de l'Adaptation et de la Scolarisation “ :
NRAS (INSHEA) 58-60 Avenue des Landes 92150 Suresnes
ou nras@inshea.fr
- ANAE : " Approche Neuropsychologique des Apprentissages chez l'enfant " PDG Communication, 30 rue d'Armaillé 75017 Paris
anae@wanadoo.fr
- GLOSSA : Cahiers de l'UNADRIO 76 rue J Jaurès 62330 Isbergues
- REEDUCATION ORTHOPHONIQUE : (revue de la FNO) : 2 rue des Deux-Gares 75010 Paris Tél: 01 40 34 62 65 Fax: 01 40 37 41 42

+ Ortho-édition : 76 Avenue J.Jaurès 62330 Isbergues (DPL 3, Méthode des Jetons, méthode Hanen) Tél : 03 21 61 94 90
www.orthophonistes.fr

+ Librairie " Mot à Mot " : 5 rue Dugommier 75012
Tél : 01 43 44 07 72

+ Librairie du Québec : 30 Avenue Gay-Lussac 75005 Paris
Tél : 01 43 54 49 02 Fax : 01 43 54 39 15

BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE TSL (Primaire)

Ouvrages ou articles :

- Adams (MJ), Foorman (BR), Lundberg (I), Beeler (T) : Conscience phonologique, Chenelière/ McGraw-Hill, Montréal, 2000 (distrib. France: Editions Accès)
- ANAE : a) n° Spécial : “ Dyslexie(s) - textes fondamentaux “, n° 62-63, 2001
b) " Dépistage des troubles de l'apprentissage scolaire: tests, bilans, batteries; intérêts et limites ", n° 66, Mars 2002
- Bernardi (M) : “ Dysphasie, organisation narcissique et soi verbal “ *Psychiatrie de l'enfant* XLII, 1, 1999; p 173-210
- Bris (S), Gérard (CL) & Adrien (JL) : “ Développement de la << théorie de l'esprit >> et de la conservation chez l'enfant dysphasique “, *ANAE*, n° 52 99, p 42-58
- Bricher (D) : *Programme EIS : Evaluation, Intervention et Suivi auprès des jeunes enfants de 0 à 6 ans ; 1 – Guide d'utilisation et tests (0 à 6 ans)*, De Boeck, Bruxelles, 2006
- Chevrier-Muller (C) & Narbonna (J) : Le langage de l'enfant: aspects normaux et pathologiques, Masson, Paris, 2007
- CTNERHI : *Guide-Barème pour l'évaluation des déficiences et incapacités des personnes handicapées*, Publications CTNERHI, Paris, 1994
- Dansette (G), APEDYS France, & Plaza (M) : *Dyslexie* , J. Lyon, Paris, 2003
- Dehaene (S) : *Les neurones de la lecture* , Odile Jacob, Paris, 2007
- de Weck (G) & Rosat (MC) : *Troubles dysphasiques*, Masson, Paris, 2003
- Echenne (B) & Cheminal (R) : “ Les anomalies du développement du langage parlé chez l'enfant “, *Annales de Pédiatrie*, Vol 44, n° 1, p 31-37, Paris, 1997
- Estienne (F) : a) Exercices de manipulation du langage oral et écrit pour les dyslexiques et les dysorthographiques, Masson, Paris, 2001
b) La rééducation du langage chez l'enfant : savoir, faire, dire, être, Masson, Paris, 2002
c) 185 exercices pour dyslexiques. De l'oral à l'écrit , Masson, Paris, 2004
d) Dysorthographie et dysgraphies, 285 exercices , Masson, Paris, 2006
- Gagné (PP), Ainsley (L) & Noreau (D) : Etre attentif, une question de gestion , Chenelière/McGraw-Hill, Montréal, 2001 (distrib. France: Editions Accès)
- *Handicap. Revue de Sciences humaines et Sociale* : “ La classification internationale du fonctionnement, du handicap et de la santé “, CTNERHI, n° 94-95, Avril-Sept 2002

- Houdé (O), Mazoyer (B) & Tzourio-Mazoyer (N) : *Cerveau et psychologie*, PUF, Paris, 2002
- Rapport INSERM 2007 : www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports/index.shtml
Puis mot-clé : dyslexie
- Kail (M) & Fayol (M) : *Les sciences cognitives et l'école* , PUF, Paris, 2003
- Lussier (F) & Flessas (J) : *Neuropsychologie de l'enfant. Troubles développementaux et de l'apprentissage*, Dunod, Paris, 2000
- Monfort (M) & Juarez Sanchez (A) : L'intervention dans les troubles graves de l'acquisition du langage et les dysphasies développementales. Une proposition de modèle interactif, L'Ortho édition, Isbergues, 2005
- Pennac (D) : *Chagrins d'école* , Gallimard, Paris, 2007
- Pech-Georgel (C) & George (F) (sous la dir.) : *Approches et remédiations des dysphasies et dyslexies*, Solal, Marseille, 2002
- *Rééducation Orthophonique* :
 - + “ L'accompagnement familial “, n° 203, Sept 2000
 - + “ L'orthophonie dans les troubles spécifiques du développement du langage oral chez l'enfant de 3 à 6 ans ANAES Mai 2001 “, n° 209, Mars 2002
 - + “ Les dysphasies “, n° 230, Juin 07
- Sauvageot (B) : *La dyslexie est un jeu d'enfant* , Paris, Robert Laffont, 2005
- Thomas (J) & Willems (G) : *Troubles de l'attention, impulsivité et hyperactivité chez l'enfant : approche neurocognitive* , Masson, Paris, 2001
- Zesiger (P) : *Ecrire: approches cognitives, neuropsychologique et développementale* , PUF, Paris, 1995

Documents multimédia ou audiovisuels :

- Couteret (P) : Les troubles spécifiques du langage oral et écrit, Cédérom, CNEFEI- CRDP Lille, Suresnes & Lille, 2005
- Couteret (P), Gautheron (G) & Beaudenon (M) : INSHEA, 58-60 avenue des Landes, 92150 Suresnes www.inshea.fr : a) Le BSEDS 5-6 : 2004 (VHS)
b) ODEDYS : 2005 (VHS)
c) Le chemin des Ecoliers : la classe de dysphasiques de l'IMP St Charles : 2006 (DVD)

COUTERET Patrice
INSHEA Suresnes
58/60 Avenue des Landes
92150 Suresnes tsl@inshea.fr

Librairie LIBR' ENFANT
48 rue Colbert 37000 Tours
Tél : 02 47 66 95 90
Fax : 02 47 20 87 13

OUVRAGES CONSEILLÉS (primaire)

Espionne se méfie Murail M. Bayard Jeunesse
Akavak Houston J. Castor Pocket
Le coupeur de mots Schalich H. Castor Pocket
Léo Aruego & Kraus EDL
Viens jouer avec moi petite souris Aruego & Kraus EDL
Mon papa Browne A. EDL
Roi souris et fromage Gurney EDL
Ma culotte Mets A. EDL
La potion magique de G. Bouillon Dahl R. Gallimard
La sorcière de la rue Mouffetard Gripari P. Gallimard
Un poney dans la neige Gardam J. Gallimard Jeunesse
Le petit humain Serres A. Gallimard Jeunesse
L'enlèvement de la bibliothécaire Mahy M. Gallimard Jeunesse
Le garçon qui criait au loup Ross T. Gallimard Jeunesse
Moi, ma gran-mère PEF Gallimard Jeunesse
Belle lisse poire du prince des mots tordus PEF Gallimard Jeunesse
Histoires à la courte paille Rodari G. Hachette
Emilie et le crayon magique Bichonnier H. Hachette Jeunesse
Monstre dans la peau Ben Kemoun P. Nathan
Moi, Ferdinand quand j'étais pirate Gouichoux R. Nathan
Mademoiselle Zazie a-t-elle un zizi ? Lenain T. Nathan
Le buveur d'encre Sanvoisin E. Nathan
Toufdepoil Gutman C. Pocket Jeu
Le grain de riz Gaussel A. Syros Jeune
Mariama Diallo M. Syros Jeune
Cœur de pierre Dorin P. Syros Jeune

Editeurs d'ouvrages adaptés

Livres oralisés : www.google/livre-audio

Jeux de mots : Série Rivages (ex : A le Saulx) + “ Je réussis ma 6^{ème} “ ; K. Wolek & M. Romans, La Martinière, collection << Les mots à l'endroit >>

Ouvrages avec typographie et mise en pages aménagées :

- www.livreconfort.com Danger public : www.dangerpublic.net (Ex: Aladin)

- www.lafeedesmots.com : La Fée des Mots : 9 – 13 ans : classiques de la littérature enfantine (ex : Le livre de la jungle) réécrits et restructurés pour que le héros soit le lecteur ; édition individualisée (ex : Alexandre et le livre de la jungle). Mise en page adaptée.

- Editions La longue vue en corps 16, 14 rue Alexandre Cabanel, 75015 Paris. T/F : 01 43 06 11 41 (textes courts d'auteurs classiques).

Editions.la_longue_vue@libertysurf.fr

- Éditions de la Loupe, 10 rue du Colisée, 75008 Paris 01 56 88 29 88 ; 01 45 26 47 80. www.editionsdelaloupe.com

- Editions Grand Caractère, 41, rue de Richelieu, 75001 Paris. 01 42 97 93 48. Fax : 01 42 97 93 56 www.grandcaractere.com grand.caractere@free.fr

- Editions Chardon bleu, Laurence Olivier Four. BP 3050, 14018 Caen Cedex 02 Tél. 02 31 94 49 59 Fax 02 31 93 23 92 www.chardonbleu.com Email : information@chardonbleu.com (Éditions en gros caractères ; CDLivres)

- Éditions Findakly (corps 16) Moulin de Suillyzeau, 58150 Suilly-la-Tour. Tél 03 86 26 39 78. Fax : 03 86 26 39 80 edfindakly@wanadoo.fr

- FERYANE, B.P. 314, 78003 Versailles Cedex : 01 39 55 18 78. 01 39 54 17 79 feryane@wanadoo.fr (Éditions en gros caractères)

- Mme Annick Leveau, professeur de lettres, a sur disquettes de nombreuses oeuvres littéraires étudiées ou lues dans le secondaire, ainsi que des textes latins et grecs. <http://vitellus.ifrance.com>

- Visibilis, ELAH, 2, quai Claude Bernard, 69007 Lyon 07. 04 78 72 49 00.

editions.lyonnaises@wanadoo.fr <http://www.achatlyon.com/editionslyonnaises/> (quelques romans en gros caractères dont des classiques)

TROUBLES SPECIFIQUES DU LANGAGE ORAL ET ECRIT

(Textes de référence)

Plan d'action TSL Mars 2001, circulaire de mise en œuvre Janvier 2002 :

“ Les Troubles Spécifiques des Apprentissages ont une “ origine développementale “

- TROUBLES SPECIFIQUES DU LANGAGE
 - + TSL Oral : DYSPHASIES
 - + TSL Ecrit : DYSLEXIES / DYSORTHOGRAPHIE
 - DYSCALCULIES
 - DYSPRAXIES
 - TROUBLES DE L'ATTENTION AVEC OU SANS HYPERACTIVITE
- Ensemble : **4 à 5 % de la p.s. dont 1 % de cas sévères** “ = **1 à 2 élèves / classe**
Commentaire ajouté par P. Couteret hors texte réglementaire = plus que tous les autres handicaps et GDS réunis. Mais 7,5 % des dossiers CDES (ER DRESS n° 467 Février 06) + Cooccurrences (“ comorbidités “) = 20 à 30 %

Loi du 11 Février 2005 : Définition du “ Handicap “

Art L 114 : Constitue un handicap, au sens de la présente loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de la santé invalidant. (p 2)

Loi du 11 Février 2005 : Scolarisation

Art L 112-1 : Tout enfant, tout adolescent présentant un handicap ou un trouble invalidant de la santé est inscrit dans l'école ou dans l'un des établissements mentionnés à l'article L 352-1, le plus proche de son domicile, qui constitue son établissement de référence (p 13)

Art L 112-2 : Afin que lui soit assuré un parcours de formation adapté, chaque enfant, adolescent ou adulte handicapé a droit à une évaluation de ses compétences, de ses besoins et des mesures mises en œuvre dans le cadre de ce parcours, selon une périodicité adaptée à sa situation En fonction des résultats de l'évaluation il est proposé un parcours de formation qui fait l'objet d'un *projet personnalisé de scolarisation* (p 13-14)

Art L 112-4 : Pour garantir l'égalité des chances entre les candidats, des aménagements aux conditions de passation des épreuves orales, écrites, pratiques ou de contrôle continu des examens et des concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur, rendus nécessaires en raison d'un handicap ou d'un trouble de la santé invalidant sont prévus par décret. Ces aménagements peuvent inclure notamment l'octroi d'un temps supplémentaire et sa prise en compte dans le déroulement des épreuves, la présence d'un assistant, un dispositif de communication adapté ou l'utilisation, par le candidat, de son équipement personnel (p 14)

=> **Décret du 26 Décembre 2006 pour l'organisation des examens et concours pour les candidats présentant un handicap**

Décret no 2002-721 du 2 mai 2002 relatif aux actes professionnels et à l'exercice de la profession d'orthophoniste

“ Art. 2. - Dans le cadre de la prescription médicale, l'orthophoniste établit un bilan qui comprend le diagnostic orthophonique, les objectifs et le plan de soins. Le compte rendu de ce bilan est communiqué au médecin prescripteur accompagné de toute information en possession de l'orthophoniste et de tout avis susceptible d'être utile au médecin pour l'établissement du diagnostic médical, pour l'éclairer sur l'aspect technique de la rééducation envisagée et lui permettre l'adaptation du traitement en fonction de l'état de santé de la personne et de son évolution. “(p 1)

Circulaire n° 3003-135 du 8 Septembre 03 relative à l'accueil des enfants et adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période

Annexe 1 : “ Quelques affections de référence (liste indicative non limitative)
“..... - dyslexie, dysphasie, troubles du langage

Circulaire DESCO-DGAS du 29 Mars 2004

.... Un bilan complet doit avoir été établi, en s'assurant que les diagnostics différentiels ont été recherchés et que les troubles du langage ne sont pas dus à d'autres contextes pathologiques ou déficiences La description précise des besoins en rééducation et adaptations diverses est également nécessaire pour évaluer les contraintes, notamment pour l'enfant et sa famille. L'équipe technique ou la commission ne doivent pas hésiter à faire établir un bilan complet par une équipe compétente (par exemple celle du centre référent) lorsque la situation est complexe ou peu documentée

Loi d'orientation 23 Avril 2005

Art L 321-4 : Dans les écoles, des aménagements particuliers et des actions de soutien sont prévus au profit des élèves qui éprouvent des difficultés, notamment les élèves atteints de troubles spécifiques du langage oral et/ou écrit, telle la dyslexie. Lorsque ces difficultés sont graves et permanentes, les élèves reçoivent un enseignement adapté Pour l'application du présent article, des établissements scolaires peuvent se regrouper pour proposer des structures d'accueil adaptées

Code de l'Education : Chapitre premier : la protection de la santé

Article L 541-1 : “ Au cours de leur sixième année, tous les enfants sont obligatoirement soumis à une visite médicale.

Cette visite, à laquelle les parents ou tuteurs sont tenus, sur convocation administrative, de présenter les enfants, ne donne pas lieu à contribution pécuniaire de la part des familles “

<http://www.legifrance.gouv.fr/citoyen/code03>

LOI n°2002-73 du 17 Janvier 2002 de modernisation sociale

Chapitre V : dispositions diverses (p 26/54)

Article 85 : Le premier alinéa de l'article L 541-1 du code de l'éducation est complété par :

“ A l'occasion de cette visite, un dépistage des troubles spécifiques langage est organisé. Les médecins de l'Education nationale travaillent en lien avec l'équipe éducative et les professionnels de santé afin que, pour chaque enfant, une prise en charge et un suivi adaptés soient réalisés “

Arrêté du 9 janvier 89 : “ Déficiences du langage et de la parole “ (Cat. 3)

+ “ Déficience du langage “ (rubriques 30-32)

30 - “ *déficience sévère de la communication* “ ; comprend: mutisme et aphasies

31 - “ *troubles du langage écrit et oral* ” : “ déficiences de l'expression verbale, de la compréhension du langage écrit et verbal, de l'utilisation verbale voire gestuelle (langage des signes) “ (hors 32)

32 - “ *déficience de l'apprentissage du langage écrit ou parlé* ”; “ troubles instrumentaux ou cognitifs (difficultés dans la compréhension ou l'utilisation du langage parlé ou écrit se manifestant par des troubles de l'attention, de la pensée, de la lecture, de l'écriture, de l'orthographe)

+ “ Déficiences de la parole “ (rubriques 33-34)

- 33 - “ Déficience de la voix “
- 34 - “ Déficience de l'élocution “ dont le bégaiement
- 38 - “ Autres déficiences du langage et de la parole “
- 39 - “ Déficiences du langage et de la parole (sans autre indication) “

Guide-barème : décret du 4 Novembre 93 (CTNERHI 94; p 65-66)

IV - DEFICIENCES DU LANGAGE ET DE LA PAROLE

1) *Déficiences acquises du langage et de la parole chez l'enfant, chez l'adulte après l'acquisition de l'écriture et de la lecture*

Troubles du langage et de la parole congénitaux ou acquis avant ou pendant l'acquisition de l'écriture et de la lecture

“ On jugera la gravité sur la spontanéité, le caractère informatif du langage par des épreuves diverses explorant la phonologie, la compréhension et l'expression orale et/ou écrite, la rétention, le vocabulaire, la lecture, l'orthographe, la dénomination, la désignation, la répétition, la narration d'histoires connues.

a) déficience légère (15%) : telle qu'une dysarthrie mineure sans autre trouble neurologique ou un retard simple

b) déficience moyenne (20 à 45 %) : déficiences du langage oral ou écrit perturbant notablement les apprentissages notamment scolaires mais pas la socialisation;

+ ex: alexie, dyslexie, dysorthographe, acalculie, dyscalculie entraînant une thérapeutique régulière (d'autant plus efficace que plus précoce)

+ dyscalculie isolée ou associée à des troubles globaux des stratégies avec efficacité intellectuelle normale; conséquences comparables à celles des dyslexies;

+ apraxie verbale .

c) déficience importante (50 à 75 %) : troubles importants de l'acquisition du langage oral et écrit perturbant notablement les apprentissages et retentissant sur la socialisation

d) déficiences sévères (80 à 95 %) : troubles sévères et définitifs de l'acquisition du langage oral et écrit rendant celui-ci incompréhensible ou absent “

3) *Déficiences vocales*

4) *Conséquences d'une déficience auditive congénitale ou acquise*

